

**Communauté de Communes
Des Pays et d'Halatte**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

Nombre de conseillers communautaires

En exercice	Présents	Votants
50	40	43
Pour	Abstention	Contre
43	0	0

L'an deux mille dix sept, le douze décembre à 19h30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Rieux, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Président

Date de convocation	Date d'affichage
6 décembre 2017	6 décembre 2017

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean Pierre BIELAWSKI, Mme Annick GARZONI représentant la commune de LES AGEUX
M. Jean-Marc DELHOMMEAU, Mme Nathalie CHAMPENOIS représentant la commune de ANGICOURT
Mme Marinette CAROLE, M. Gérard WILFOURT représentant la commune de BAZICOURT
Mme Patricia LEYSENS, M. Philippe FROIDEVAL représentant la commune de BEAUREPAIRE
Mme Khristine FOYART, Mme Sandrine DA SILVA, représentant la commune de BRENOUILLE
Mme Isabelle SÉVERIN, M. Philippe BARBILLON représentant la commune de CINQUEUX
M. Bernard CORLAY, M. Alain COULLARÉ représentant la commune de MONCEAUX
M. Patrick PELISSOU, M. Bruno DAUGUET représentant la commune de PONTPOINT
M. Arnaud DUMONTIER, Mme Marie-Christine MAGNIER, M. Philippe FIAULT, Mme Monique MARTIN,
M. Eddy SCHWARZ, Mme Françoise DEMAISON, M. Bruno VERMEULEN, M. Jean-Pierre REVIERE et
M. Michel DELMAS représentant la commune de PONT-SAINTE-MAXENCE
Mme Valérie LEBOYER, M. Gérard LEUK représentant la commune de RIEUX
M. Martial BUTEAU, M. Gabriel BRUCHET représentant la commune de ROBERVAL
Mme Muriel PERRAS-JUPIN, M. Jean-Paul DREVILLE représentant la commune de SACY LE GRAND
M. Jean-Marie ROBERT représentant la commune de SACY LE PETIT
M. Michel COLLETTE, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE représentant la commune de SAINT MARTIN
LONGUEAU
M. Christian MASSAUX, Mme Claudine LAULAGNET, M. Robert LAHAYE, Mme Christine PAPI
représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE
M. Gérald GASTON et Mme Monique EGO représentant la commune de VILLENEUVE SUR VERBERIE

ABSENTS EXCUSES :

M. Philippe COLLERY (BRENOUILLE)
M. Patrick LIENARD (PONTPOINT)
Mme Aline PERROT (PONTPOINT)
Mme Laetitia GOURDON (PONT-SAINTE-MAXENCE)
M. Reynald ROSSIGNOL (PONT-SAINTE-MAXENCE)
M. Jean-François GOYARD (RHUIS)
M. Michel BABOEUF (RHUIS)
M. François MORENC (SACY LE PETIT)
M. Fabien LORTHIOIS (VERNEUIL EN HALATTE)

ABSENTE :

Mme BENSARIA-GOVAERTS (PONT-SAINTE-MAXENCE)

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick LIENARD à M. Patrick PELISSOU
M. Jean-François GOYARD à M. Martial BUTEAU
M. Michel BABOEUF à M. Gabriel BRUCHET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marie-Christine MAGNIER

54-17 – Affaires générales : Attribution du marché en groupement de commandes ayant pour objet la restauration collective en liaison froide (fourniture et livraison) pour la CCPOH et ses communes membres

Le Conseil Communautaire,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015,

Vu le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics, articles 25 et 67,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la CCPOH, corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2014,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant le marché en groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, lancé le 13 juillet 2017 selon une procédure formalisée et sous forme d'un appel d'offres ouvert,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 novembre 2017,

Oùï l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'attribuer le marché public de fourniture et livraison de repas en liaison froide à l'entreprise ELIOR, située Tour Egée, 11 allée de l'Arche – 92032 PARIS LA DEFENSE, pour :

- une période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2019, avec une tacite reconduction par période de douze mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 puis du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021,
- moyennant une rémunération en application des prix unitaires répertoriés dans l'acte d'engagement « article 2 : prix »,

Article 3 : d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier et à le notifier à l'opérateur économique retenu.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Christian MASSAUX